

## Conseil Municipal du 14 Décembre 2015

L'an deux Mil Quinze le Quatorze du mois de Décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Décembre, sous la présidence de Monsieur Jean Louis ROUX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**

Nombre de Conseillers Présents : **14**

Nombre de Conseillers représentés : **5**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **9 Décembre 2015 (affichée le 9 Décembre 2014)**

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : 17 décembre 2014

**Étaient présents** : Jean Louis ROUX, Alain FEUVRAIS, Sophie DRACHE, José RELION, Josiane CHAUVIN, Véronique RENIER, Ludovic GUERRIER, Mickael DUVAL, Blandine RICOU, Emmanuel VERGER, Laëtitia BUREAU, Bruno LE LANN, Emmanuel LEMESLE, Laurenn PRADINES

**Étaient absents excusés** : Pascal HEGO représenté par José RELION, Jérémie MONNIER représenté par Alain FEUVRAIS, Stanislas GENEVAIS représenté par Jean Louis ROUX, Guylaine ANGELLIAUME représentée par Véronique RENIER, Jacques PASSELANDE représenté par Josiane CHAUVIN

**Secrétaire de séance** : Laureen PRADINES

---

Le compte rendu de la réunion du 14 novembre 2015 a été approuvé sans observation

### Ordre du jour

#### DELIBERATIONS

- ✓ COMMISSION DES SPORTS
- ✓ COMMISSION DES FINANCES : TARIFS – CRÉDITS – SUBVENTIONS 2016– ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016
- ✓ ANNULATION CESSION TERRAIN LOTISSEMENT CHEMIN BLEU II

#### DIVERS

### Commission des Sports 24 novembre 2015

Rapporteur : José RELION

#### Ordre du jour :

- Achats de matériels pour les associations sportives et demandes actuelles.
- Demande de subventions
- Travaux en attente
- Projets et demandes de la commission jeune

#### **1 - Point sur les achats de matériels pour les associations sportives**

Avis de la commission sur les demandes :

- > **Basket** : demande de l'achat d'un panier pour entraînement jeune à 199,95 €. **Favorable**
- > **Gym** : demande de remboursement d'un tramp pour compétition à 781,20 €. **Favorable**

> **Tennis** : demande de remboursement de l'achat de balles de tennis pour 355,20 €. **Défavorable car la commission considère que le club doit financer ses besoins en consommable.**

## 2 - Point sur les demandes de subventions pour les associations sportives

> Point sur la répartition de l'EHA (1/3 fixe, 2/3 variable en fonction du nombre d'adhérent)  
Si répartition de l'an dernier.

Les demandes sont ici de 6 500€ pour la gym, 2 000 € pour le basket, pas de demande pour le badminton.

**La commission donne un avis favorable à ces demandes.**

> Demande supplémentaire du tennis : augmentation des cours avec éducateur rémunéré.

Versement de 100 € pour dédommagement suite au congé de Marina Ripoche effectué. **La commission donne un avis défavorable à la demande d'une subvention de 2 500 € et propose la même subvention que l'an dernier, soit 1 305 € (incluse l'enveloppe formation).**

> Demande du VTT : pas de subvention mais la mise à disposition d'un garage. **La commission propose de réfléchir à cette demande conjointement à la commission bâtiment lors de la destruction/ reconstruction du bâtiment de la prairie.**

Avis de la commission sur les autres demandes : **La commission donne à un avis favorable aux autres demandes.**

**La commission effectuera une réflexion l'année prochaine afin de proposer un cadrage sur la répartition des subventions. L'objectif étant de combiner régulation et objectivité.**

## 3 - Point sur les demandes de travaux

> **Tennis/basket**

Travaux dans bureau de la salle de sport : installation de placard

Attente du devis en matériel : Le service technique déplace un radiateur, le tennis installe les placards, la commune finance le matériel.

> **Basket**

Revoir la serrure du casier dans la salle de sport : le service technique travaillera dessus lors du nettoyage des vestiaires de la salle de sport

> **Tennis**

Installation d'un point d'eau avec évier dans le club house à Combrée (la tuyauterie est arrivée au local).

Avis de la commission sur les demandes : **Avis favorable, un point d'eau semble nécessaire sur les lieux sportifs. Un simple évier avec un robinet dans le club house paraît justifié et suffisant.**

*Une vérification préalable des évacuations est nécessaire.*

> Demande de la mise en place d'une serrure à carte aux terrains extérieurs. (Coût environ 600 € + 1,1 € par carte)

Avis de la commission sur les demandes : **Avis défavorable comme l'an dernier. Il faudrait avoir au moins le nombre d'utilisateurs (payant et licencié) durant la période estivale.**

> A venir : démoussage des terrains extérieurs, retendre les grillages.

> **Football**

Installation de panneaux publicitaires autour du terrain de Combrée. Le club finance les barres en acier galvanisé (environ 500 € avec vis) et apporte les panneaux. Le service technique installe les barres et les panneaux. (fait le 12 décembre)

**La commission indique qu'il serait souhaitable que les commerces et artisans locaux soient privilégiés dans l'obtention des panneaux et leurs installations.**

> A suivre : réaménagement des vestiaires de Combrée (travaux + agrandissement) pour accueillir arbitres et féminines. Plan à suivre avec le football et la commission bâtiment.

#### 4 - Point sur les projets, et demandes de la commission jeune

> Proposition de réhabilitation du terrain de swing golf en petite structure de golf. Subvention et soutien de la fédération plus possible. **Réflexion à avoir quant à l'utilisation et l'entretien de cet espace.**

*Des renseignements ont été pris, la fédération ne subventionne pas de nouveaux projets, le Maine et Loire ayant déjà reçu des aides.*

> Différentes demandes sportives de la part de la commission jeune qui semblent réalisables.

> Installation de table de ping-pong en extérieur : existe déjà. En ajouter d'autres.

**Dans le parc du Val Fleuri derrière la MCL**

> Demande de terrain de VTT (bosses, parcours etc ...). **Réfléchir à un parcours derrière le plan d'eau, près du tracé existant pour construire un petit circuit de bosses. A voir si cela peut être réalisé par le service technique.**

> Création d'un city stade et d'un skate parc. Visite le 21 novembre à Segré.

Le skate parc semble être la priorité de la commission.

Exemple de Segré : 46 500 € → Surface grande, le nombre d'élément pourrait être inférieur de moitié.

Prévoir plate-forme en enrobé + main courante = coût variable en fonction de la surface.

→ Exemple de Segré : 16 439 € + 4 760 €

**Un emplacement paraît adéquat entre la salle de gym et les terrains de pétanques à Bel-Air, sur le parking. Avantages : terrain déjà enrobé et délimité = pas de travaux à faire.**

**Continuité du site au niveau sportif. Emplacement visible mais non proche des habitations.**

Pour le city stade : à voir sur les réflexions de la commission du 19/01/2015.

Les coûts vont de 30 000 € (3R Factory : structure aluminium) à 60 000 € (Agorespace : structure bois comme à Segré) sans la plate-forme bitumée.

**Questions : dans le cas où le skate parc est priorisé, planifier la réalisation d'un city stade ? Abandonner le city stade ? Améliorer les structures existantes par de nouveaux équipements (celui du stade de Combrée) ?**

**La commission aimerait qu'un sondage plus important au niveau de la population soit effectué afin de faire le choix entre les 2 structures (skate parc ou city stade ?). Quel serait celui qui toucherait le plus de personnes ?**

**Le skate parc ne répond t'il pas à un besoin présent qui risque de s'étioler avec le temps ? ...**

Questions diverses :

Doit-on provisionner pour la réalisation des ouvrages en gelant les investissements d'équipements sportifs extérieurs (ajouts réguliers de tables de ping pong ou de jeux dans les lotissements ?

Est il envisageable de mettre des éclairages autour du plan d'eau, notamment pour les joggeurs qui aimeraient courir autour du site en soirée ? Coût important ? Risques potentiels ?

*Le Conseil Municipal approuve les propositions de la commission*

**Commission des Finances du 3 décembre 2015**

Chaque conseiller a été destinataire du projet de compte rendu de la commission des finances

## **A - Proposition des tarifs pour 2016 (application 01/01/2016)**

La révision des tarifs et crédits de 2016 a été étudiée :

Des réflexions importantes avaient été menées les années précédentes sur le montant des tarifs et crédits. La hausse ou la baisse de ces tarifs doivent être justifiées, par un service supplémentaire ou une incohérence.

**Ainsi, peu de tarifs ont été modifiés. Par catégorie, nous avons :**

- ◆ Cimetière : pas de modifications.
- ◆ Voirie : pas de modifications. (Rappel : forfait de 1€ par jour d'électricité pour le commerce ambulant : déjà voté en Conseil Municipal)
- ◆ Sport : pas de modifications.
- ◆ Administratif : pas de modifications.
- ◆ Divers : hausse de 2€ le m3 pour la vente de terre Végétale et limitation à 2 m3 par jour (17€ le m3). Ceci afin de limiter la présence des employés pour le chargement de la terre, qui peu être chronophage.

Hausse du tarif du fermage pour les terres non exploitées (terres loisirs). Passage à 2 centimes de loyer le m2. Le prix étant extrêmement bas, il convenait de faire une différence avec les terres exploitées par les agriculteurs.

- ◆ Bibliothèque : pas de modifications.
- ◆ Location de salles : pas de modifications.
- ◆ Ecole : pas de modification des crédits scolaires, des récompenses et allocations fournitures, de la subvention cantine et restaurant, des tarifs garderie, TAP et école de sport.

La situation des comptes des écoles privées a été étudiée, notamment suite à un RDV avec l'OGEC de l'école St François, qui doit faire face à un déficit très important cette année et qui a demandé notre soutien.

Le contrat d'association qui régit nos versements aux écoles privées ne peut être modifié, de même que le calcul du coût par enfant à notre école publique.

Ainsi, afin de répondre à l'OGEC de l'école de Combrée, et en étudiant le budget de la garderie très déficitaire, la commission, après vote, propose de combler le déficit des garderies des écoles privées et de ne pas s'en tenir à la règle préalablement établie.

Ceci nous engendrerait un versement de 5 238,97 € à la place 2 386,99 €.

La commission indique que cette dérogation doit être exceptionnelle et donc, non renouvelable dans le temps. Un travail doit être réalisé afin d'équilibrer les comptes.

Cette proposition est soumise au vote des membres de la commission finances.

9 votants : 2 voix contre – 1 abstention – 6 voix pour  
(voir tableau des tarifs et crédits).

Ludovic Guerrier et Bruno Le Lann → s'interrogent sur le principe d'adopter la même règle pour l'école Notre Dame des ardoisières compte tenu de l'absence de demande.

Jean Louis ROUX → les décisions sont toujours prises dans un souci d'équité et propose de maintenir cette règle.

**Cette proposition** (combler le déficit des garderies des écoles privées et de ne pas s'en tenir à la règle préalablement établie)

est adoptée après un vote à main levée

Pour 15 voix - contre 4 voix

## **B – Examen des demandes de subventions pour 2015**

La révision des subventions de 2016 a été étudiée :

Des réflexions importantes avaient été menées les années précédentes sur le montant des subventions. La hausse ou la baisse de ces subventions doivent être justifiées, par un service supplémentaire ou une incohérence.

**Ainsi, la majorité des demandes, identiques à l'an dernier, ont été reconduites. Pour les demandes particulières, la commission propose :**

◆ Sports : le tennis demandait une subvention supplémentaire (de 1305€ (subvention + enveloppe formation) à 2500€) justifié par une hausse des cours et une rémunération de l'éducateur. La commission n'accordera pas cette demande, l'association doit pouvoir financer ces cours par les cotisations adhérents.

◆ Culturelles : le comité des fêtes de Bel-Air demandait une subvention supplémentaire (de 300 à 600€) justifié par un déficit important de manifestations non génératrice de rentrée d'argent, comme la fête communale, mais qui doivent perdurer. La commission n'accorde pas cette hausse, car elle considère que le comité des fêtes doit pouvoir anticiper les coûts de leurs manifestations et modifier leur politique en fonction des résultats (notamment pour la fête communale).

Cette proposition, d'augmentation de subvention, est soumise au vote des membres de la commission finances.

9 votants : 5 voix contre – 3 abstentions – 1 voix pour

◆ Divers : 1<sup>ière</sup> demande de l'ARFOE (demande de 250€). Acceptée par la commission, pour les 50 € de base accordée à la création d'association et les 200€ de subvention exceptionnelle pour les actions menées par l'association pour le bien des habitants de la commune.

1<sup>ière</sup> demande de copine de fils (demande de 150€). Acceptée par la commission, pour les 50 € de base accordée à la création d'association et les 100€ de subvention exceptionnelle pour les travaux effectués pour le compte de la commune.

◆ Provisionnement pour le GDON qui se créer sur la commune. **Décision 500 €**









◆ Réflexion sur une demande orale (non justifié encore par la réalisation du dossier de subvention) de l'ASMV du collège, pour l'organisation des journées du patrimoine. Le cadre de la demande de subvention devra être rigoureux et justifié.






















Une autre solution est envisagée : participation directe sur le budget général avec paiement de factures (environ 200 €)
















## **TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES COMMUNAUX-- ANNÉE 2016**

Sur proposition de la Commission des Finances,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs des différents services communaux pour l'année 2016

Détails des Services	Tarifs 2016 Au 1 <sup>er</sup> janvier	
<b><u>PHOTOCOPIES</u></b>		
 A4 NOIR & BLANC (la page)	<b>0.25 €</b>	Particuliers
 A3 NOIR & BLANC (la page)	<b>0.50 €</b>	Particuliers
 A4 NOIR & BLANC (la page)	<b>0.15 €</b>	Associations
 A3 NOIR & BLANC (la page)	<b>0.15 €</b>	Associations
 A4 Couleur (la page)	<b>0.50 €</b>	Particuliers
 A3 Couleur (la page)	<b>1.00 €</b>	Particuliers
 A4 Couleur (la page)	<b>0.30 €</b>	Associations
 A3 Couleur (la page)	<b>0.30 €</b>	Associations

<b><u>CARTES D'ORIENTATION</u></b>	<b>1.20 €</b>	
<b><u>BIBLIOTHEQUE</u></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li> Adhésion Adulte</li> <li> Adhésion Enfant</li> <li> Demi – tarif (demandeurs emploi -</li> <li> Photocopies A4 Noir &amp; blanc</li> <li> Photocopies A3 Noir &amp; blanc</li> <li> Document imprimé</li> </ul>	<b>10.00 €</b>	<b>A l'année</b>
	<b>5.00 €</b>	<b>A l'année</b>
	<b>5.00 €</b>	<b>A l'année</b>
	<b>0.30 €</b>	
	<b>0.60 €</b>	
	<b>0.30 €</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li> Document détérioré ou perdu livre <ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Album BD</li> <li>◇ BD</li> <li>◇ Livre</li> <li>◇ CD ou DVD</li> </ul> </li> </ul>	<b>10.00 €</b>	
	<b>12.00 €</b>	
	<b>22.00 €</b>	
	<b>25.00 €</b>	
<b><u>TERRAIN DE TENNIS DE COMBREE</u></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li> 1 - Pour tout joueur de tennis domicilié sur la commune mais n'appartenant pas à un club de tennis de Combrée ou Bel Air</li> </ul>	<b>1.50 €/heure</b>	<b>quelque soit le nombre de joueur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li> 2 - Pour tout joueur de tennis extérieur à la commune</li> </ul>	<b>2.50 €/heure</b>	<b>quelque soit le nombre de joueur</b>
<b><u>UTILISATION SALLE DE SPORTS</u></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li> Location pour spectacle des associations locales</li> <li> Location pour spectacle des associations locales</li> </ul>	<b>250.00 €</b> <b>350.00 €</b>	<b>Salle nue pour 36 heures</b> <b>Avec podium pour 36 heures</b>
<b><u>ACTIVITES SPORTIVES VACANCES SCOLAIRES</u></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li> Demi - journée</li> <li> Journée</li> </ul>	<b>3.00 €</b> <b>5.00 €</b>	
<b><u>RESTAURANT SCOLAIRE</u></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li> Enfant</li> <li> Adulte</li> </ul>	<b>3.20 €</b> <b>4.90 €</b>	
<b><u>CONCESSIONS CIMETIERES Combrée et Bel Air</u></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li> Adulte 50 ans</li> <li> Adulte 30 ans</li> <li> Adulte 15 ans</li> <li> Columbarium : 50 ans</li> <li> Columbarium : 30 ans</li> <li> Columbarium : 15 ans</li> </ul>	<b>200.00 €</b> <b>150.00 €</b> <b>100.00 €</b> <b>940.00 €</b> <b>600.00 €</b> <b>330.00 €</b>	<b>2 m<sup>2</sup></b> <b>2 m<sup>2</sup></b> <b>2 m<sup>2</sup></b> <b>1 m<sup>2</sup></b>

 Cases funéraire (1case pour 2 urnes) personnes n'ayant jamais Véçu ou n'ayant aucune attache à Combrée : 15 ans	1 050.00 €	
<b><u>JARDIN DU SOUVENIR</u></b>		
 10 ans (Plaque)	100.00 €	
 Redevance de mise à disposition pour les personnes non domiciliées sur la commune	50.00 €	
<b><u>Droit de place pour commerces ambulants</u></b>		
 pour 4 mètres d'étal maximum et moins 3T5	2.50 €	
 Pour tous les véhicules plus de 3T5	22.00 €	
 Forfait électricité par jour et par commerçant	1.00 €	
<b><u>LOCATION DES BARRIÈRES</u></b>		
 Associations ou sociétés locales	Gratuit	
 Particuliers / Associations et Sociétés hors commune	2.00 €	Par jour et par barrière
<b><u>VENTE de Terre Végétale</u></b>		
 Le m <sup>3</sup>	17.00 € /m <sup>3</sup>	Particuliers limité à 2m <sup>3</sup> par jour
<b><u>DIVAGATION DES CHIENS</u></b>		
 1 <sup>ère</sup> capture	15 € + 10 € par jour dès la 1 <sup>ère</sup> heure	
 2 <sup>ème</sup> capture	60 € + 10 € par jour dès la 1 <sup>ère</sup> heure	
 <b>PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)</b>	1 000.00 €	Par logement pour les constructions nouvelles et les constructions existantes
 <b>CONTROLE DE LA CONFORMITE DES RACCORDEMENTS AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT</b>	70.00 € /par contrôle	
<b><u>VENTE DE BOIS EN FORET COMMUNALE</u></b>		
 Chêne	16 € le stère	
 Autre bois que le Chêne	13 € le stère	
<b><u>REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2016</u></b>		
	0.94 /m <sup>3</sup>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'appliquer les tarifs figurant au tableau ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> JANVIER 2016

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour faire appliquer ces tarifs AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 et transmettre cette délibération au Trésor Public de Pouancé



### **TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ANNÉE 2016**

Sur proposition de la Commission des Finances,  
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs de location des salles communales pour l'année 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'appliquer les tarifs figurant au tableau ci-dessous à partir du 1<sup>er</sup> JANVIER 2016

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour faire appliquer ces tarifs AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 et transmettre cette délibération au Trésor Public de Pouancé  
(Tableau en Annexe)



### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS**

Sur proposition de la Commission des Finances

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE D'ALLOUER pour l'année 2016 à chaque association, Société ou Coopérative désignées ci-après une subvention

Associations ou Organismes	Décisions 14 décembre 2015 Pour l'année 2016
<b><u>Sportives</u></b>	
Aux Amis de la Pétanque	50,00
Société des Courses de Combrée	500,00
Entente du Haut Anjou GYM	6 500.00
Entente du Haut Anjou Basket	2 000.00
Entente Haut Anjou GYM et Basket (enveloppe formation)	963.00
USCBAN	1 560.00
USCBAN (enveloppe formation)	2 515.00
Tennis Club de l'Ombrée	270.00
Tennis Club de l'Ombrée (enveloppe formation)	1 035.00



<u>Culturelles</u>	
Comité des fêtes de Bel-Air	300,00
Comité des fêtes de Combrée	300,00
Comité des fêtes de Bel-Air et Combrée / Amicale pompiers (Feux d'artifice)	2 750,00
Familles Rurales ALSH	1 700.00
Familles Rurales de Combrée	50.00
<u>Divers</u>	
Anciens combattants Combrée	90,00
Comité de Combrée FNACA	200,00
Asso Foyer Club "Henri Busson"	50,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 680,00
ARFOE	250.00
GDFON	500.00
Association Copines de fils	150.00
<u>ÉCOLES et Garderies Périscolaires</u>	
Coopérative Maternelle Publique	2 207.70
Coopérative Élémentaire groupe scolaire publique	7 022.40
Coopérative Scolaire École Privée de Combrée (École Saint François)	4 088.20
Coopérative École Privée Bel-Air (Notre Dame des Ardoisières)	2 698.90
USEP de l'Ombrée	420.00
Garderie Périscolaire école Notre Dame des Ardoisières	1 098.17
Association gestion école Notre Dame des Ardoisières	540.00
Garderie Périscolaire école St François	4 140.80
Associations ou Organismes Hors-Commune	
Association Mouvement Vie Libre	100,00
FNATH	50.00
Secours Catholique	100.00
ALSH Noyant la Gravoyère	1 500.00
Solidarité Paysans Maine et Loire	100.00
Scout de France	18.00

~~~~~

#### CREDITS FOURNITURES ET RECOMPENSES SCOLAIRES – ANNEE 2016

Sur proposition de la commission des finances,

Le Conseil Municipal décide **D'ADOPTER** les tarifs ci-après pour l'attribution des crédits fournitures et récompenses scolaires au titre de l'année 2016

| Détails des Crédits                          | Montant /élève         | Effectifs /<br>Crédit global            |
|----------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------|
| <b>FOURNITURES SCOLAIRES</b>                 |                        |                                         |
| ◇ Ecole Primaire Publique                    | <b>28.48 € /élève</b>  | <b>121 élèves<br/>soit (3 446.08 €)</b> |
| ◇ Ecole Maternelle Publique                  | <b>28.48 € /élève</b>  | <b>74 élèves<br/>soit (2 107.52 €)</b>  |
| ◇ Ecole Privée Notre Dame des<br>Ardoisières | <b>28.48 € /élève</b>  | <b>30 élèves<br/>soit (854.40 €)</b>    |
| ◇ Ecole Privée St François                   | <b>28.48 € /élève</b>  | <b>69 élèves<br/>soit (1 965.12 €)</b>  |
|                                              |                        |                                         |
| <b>RECOMPENSES SCOLAIRES</b>                 |                        |                                         |
| ◇ Ecole Primaire Publique                    | <b>15.40 € / élève</b> | <b>121 élèves<br/>soit (1 863.40 €)</b> |
| ◇ Ecole Maternelle Publique                  | <b>15.40 € / élève</b> | <b>74 élèves<br/>soit (1 139.60 €)</b>  |
| Ecole Privée Notre Dame des Ardoisières      | <b>15.40 € / élève</b> | <b>30 élèves<br/>soit (462.00 €)</b>    |
| ◇ Ecole Privée St François                   | <b>15.40 € / élève</b> | <b>69 élèves<br/>soit (1 062.60 €)</b>  |
|                                              |                        |                                         |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'appliquer les crédits sus désignés à partir du 1<sup>er</sup> JANVIER 2016

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour faire appliquer ces tarifs et pour transmettre cette délibération au Trésor Public de Pouancé

~~~~~

#### **SUBVENTION CANTINE ÉCOLE PRIVÉE SAINT-FRANÇOIS – Année 2015**

Sur proposition de la Commission des finances,

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** d'allouer au titre de l'année 2015 une subvention à la cantine de l'École Privée Saint-François.  
Le versement sera effectué sur le budget 2016

↳ 1,40 € par repas servi soit la somme **de 7 789.60 €** (5564 repas)

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

~~~~~

## MAISONS FLEURIES -- Crédits 2015

Sur proposition de la Commission des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

**DÉCIDE** d'affecter un crédit d'un montant de 1 530 € pour les récompenses dans le cadre du concours des Maisons Fleuries pour l'année 2015.

**PRÉCISE**

∞ *les participants du Foyer-Logement et les particuliers recevront une plante de chez Anjou Fleurs Créations.*



## Location parcelles « La Haie » et Rue Gustave Larivière : M Philippe Prodhomme et Mme Christelle DUQUENOY – Terrain d'agrément

Sur proposition de la commission des finances :

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE pour l'année 2016** le tarif de location des terrains de « loisirs » sur la base de 2 centimes d'euro (0.02 €) le m<sup>2</sup>

soit

- pour la parcelle D n° 379 louée à M Philippe Prodhomme à 24.82 € pour une surface de 1241 m<sup>2</sup>.
- pour les parcelles: AK n° 263p = 1000 m<sup>2</sup> et AK n° 109p = 5000 m<sup>2</sup> louées à Mme Christelle Duquenoy à 120 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette location

## C - Divers

◆ Etude de l'éventualité de l'installation de panneaux lumineux.

La commission communication propose l'installation de 2 panneaux d'affichage électronique double face (1 sur chaque bourg). Le cout de l'opération serait de 31 600 € HT plus un contrat de maintenance 1 600 € HT par an (gratuit les 2 premières années). Devis société Charvet Digital

La commission émet un avis réservé pour une installation rapide. Elle souhaite que les investissements lourds prévus en 2016 (MCL, salle de sports ...) soient effectués et financés avant d'envisager ce nouvel investissement.

*Ce projet est inscrit dans les orientations budgétaires et peut être financé en 2016.*

*Il est adopté 18 voix pour et 1 voix contre*

◆ Préconisation de la commission sport pour les investissements de matériels :

*Avis de la commission sur les demandes :*

- Basket** : demande de l'achat d'un panier pour entrainement jeune à 199,95€. **Favorable**
- Gym** : demande de remboursement d'un tramp pour compétition à 781,20€. **Favorable**
- Tennis** : demande de remboursement de l'achat de balles de tennis pour 355,20€. **Défavorable car la commission considère que le club doit financer ses besoins en consommable.**

La commission finance suit les préconisations de la commission sport. Le Conseil Municipal valide ces propositions.

## D – Réflexion budget investissement 2016 : orientations budgétaires

### ○ Cadrage budgétaire 2016

L'étude de l'évolution du budget de fonctionnement montre un excédent important. Cependant, la baisse des dotations de l'Etat doit nous obliger à surveiller l'évolution de nos dépenses de fonctionnement qui se doivent de rester stable et raisonnable, et au possible, y trouver des économies justifiables. Ainsi, tout projet doit être réfléchi dans sa globalité, tant dans son coût d'investissement que dans ses dépenses de fonctionnement qu'il engendrera. Sa justification devra se faire par l'apport d'un service supplémentaire.

De nombreux projets sont prévus pour 2016. Ceux-ci devront être rapidement chiffrés afin de les inclure dans les budgets 2016 et voir s'ils peuvent tous être financés durant l'année, auquel cas, certains projets devront être reportés sur l'année 2017.

Certains projets sont prioritaires : la MCL, l'achat du terrain de l'EPIDE, certains travaux de bâtiments et de voirie, une potentielle acquisition de terrain dit du Zénith.



### **Annulation Cession Parcelle n° 10 Chemin Bleu II M Sébastien BRIDOU et Mme Cindy BOILEAU**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal le 9 Septembre 2015 avait décidé la cession de la parcelle n° 10 d'une superficie de 859 m<sup>2</sup> au lotissement Chemin Bleu II à **M Sébastien BRIDOU et Mme Cindy BOILEAU**

**CONSIDÉRANT** que **M Sébastien BRIDOU et Mme Cindy BOILEAU** ne souhaitent plus acquérir cette parcelle, il propose d'annuler la cession de ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** l'annulation de la cession au profit de M Sébastien BRIDOU et Mme Cindy BOILEAU de la parcelle n° 10 (parcelle AN 468) d'une superficie de 859 m<sup>2</sup> lotissement Chemin Bleu II.

**DIT** que cette parcelle peut être remise en vente.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.



## **DIVERS**

- Achat immobilier Epide. Le Centre des soins a étudié la possibilité d'un transfert dans les locaux. Un pré-avis favorable est donné sous réserve de la décision du Conseil d'Administration en janvier prochain

- Etude d'esquisse et de faisabilité portant sur l'aménagement du terrain « Zénith »  
Coût de la prestation proposée par le bureau d'études BUNEL 1 128.00 € TTC
- Lettre M et Mme D'HERMY félicitant la commune pour les illuminations 2015

Réunions :

Concert Happy Swing le 19 décembre à 20h30 à l'église de Combrée

Cérémonie des Vœux: vendredi 8 janvier 2016 à 18 à la MCL